



22 MAI 2026
نواكشوط في 22 ماي 2026
N° 000207 APCM

المدير العام
Le Directeur Général

AAO N° : 001/CPMP-APCM/2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés paru dans le Portail National des Marchés Publics en date du 15 avril 2026.
2. L'Agence de gestion des Palais de Congrès de Mauritanie a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'aménagement et l'entretien des espaces verts des deux centres internationaux des conférences de l'APCM en trois (03) lots
3. Les prestations seront fournies aux CIC MOCTAR OULD DADDAH ET CIC AL MOURABITOUN dans un délai ne dépassant pas 12 mois.
4. L'Agence de gestion des Palais de Congrès de Mauritanie sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats (seul ou en groupement) éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les services d'aménagement et d'entretien des espaces verts des deux centres internationaux des conférences de l'APCM en trois lots
5. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert
6. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de M. Moulaye SBAI, Tel : 36 74 17 67, Email : moulayeabdellahi8@gmail.com
8. Les exigences en matière de qualification sont :

Capacité technique

Fournir les attestations de réalisation d'au moins deux (02) marchés similaires de même nature (superficie et valeur), durant les trois (3) dernières années.

Disposer d'un personnel répondant aux critères mentionnés dans le DAO

Capacité financière.

Le candidat doit prouver, document à l'appui (les états financiers certifiés) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de 3 000 000 MRU pour le lot 1 et 1 200 000 MRU pour les lots 2 et 3 durant les trois (03) dernières années.

Le candidat devra également fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée, établie conformément au modèle figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO), certifiant que l'entreprise dispose des moyens financiers nécessaires à la bonne exécution du marché objet du présent appel d'offres

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Siège de l'Agence de gestion des Palais de Congrès de Mauritanie. (A.P.C.M) à Nouakchott ; Tel : 45252501, au CICMOC sur l'Avenue Moctar Ould Daddah, Nouakchott - Mauritanie à compter du 22 mai 2026 contre le paiement non remboursable de 3000 MRU ou sa contre-valeur dans une monnaie librement convertible payable par virement au compte n° 04575 210 151 à la BMCI ouvert au nom de l'APCM. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.**
10. Les offres devront être rédigées en langue française ou arabe et devront être déposées à l'adresse indiquée dans le DAO au plus tard le 15 juin 2026 à 12 h 00 mn. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, à l'adresse : **Siège de l'Agence de gestion des Palais de Congrès de Mauritanie. (A.P.C.M) à Nouakchott ; Tel : 45252501, au CICMOC sur l'Avenue Moctar Ould Daddah, Nouakchott - Mauritanie, le 15 juin 2026 à 12 h 30 mn**
11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.
12. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de 40 000 MRU pour le lot 1 et 25 000 MRU pour le lot 2 et 3 ou un montant équivalent dans une monnaie librement convertible valable 120 jours. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres
13. Le soumissionnaire ne peut gagner qu'un seul lot.
14. Une visite des lieux, obligatoire pour tous les soumissionnaires, pourra être effectuée tous les jours ouvrables entre 10h00 et 14h00, à compter de la publication du présent avis et jusqu'au 10 juin 2026.

Une attestation de visite sera délivrée à chaque soumissionnaire ayant effectué ladite visite. Elle pourra être retirée auprès du secrétariat de la CPMP de l'APCM.

